



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Claude Rémy HARNAIS**  
**Date de convocation : 07 Juin 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 29**  
**Nombre de procuration : 09**

**Extrait n°CC-06-2021/098**

**Objet : Approbation du dispositif CHEQUE Eau pour les abonnés en situation de précarité - -sur le territoire de CAP Nord Martinique**

**ETAIENT PRESENTS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Giovanni WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Justin PAMPHILE, Christian PALIN, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Jonathan TABAR.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHELE, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jean-Michel COTREBIL à Paulette RAPON, Christian RAPHA à Jean-Baptiste ROTSEN, Séverine TERMON à Josette MASSOLIN, Patricia Athanase PALMONT à Norbert MONSTIN, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude BELLUNE, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Maurice BONTE, Félix ISMAIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELLOT, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le contrat de concession du Service Public d'Eau Potable ;

**Considérant** que CAP Nord Martinique a passé avec la Société Martiniquaise des Eaux (SME) le 29 mai 2019, un contrat concédant à cette dernière le service public de l'eau sur les territoires anciennement gérés par le SCNA, le SCCNO et la Commune du Morne-Rouge ;

**Considérant** que les secteurs du Robert et de La Trinité, anciennement gérés par le SICSM, relèvent d'un contrat du SICSM datant de 2015 et transféré en partie à CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que le nouveau contrat de la SME a pris effet le 1<sup>er</sup> Avril 2020. Dans son chapitre 5 (Service aux abonnés), CAP Nord Martinique et la SME ont décidé de mettre la proximité et la solidarité au cœur du service public de l'Eau.

Ainsi, un des dispositifs déployés est le chèque-eau permettant aux abonnés en situation de pauvreté et/ou de précarité de bénéficier d'aides au paiement de leur facture d'eau (Article 29 du contrat de DSP).

Ce dispositif intègre la collaboration avec les services sociaux des communes (CCAS) dont l'action est indispensable pour atteindre pleinement l'objectif. L'enveloppe annuelle de ce dispositif est de 125 148 euros ;

**Considérant** que les abonnés des quartiers du Robert et de La Trinité régis par le contrat de l'ex-SICSM se retrouvent dans une situation de disparité défavorable par rapport aux autres abonnés du territoire ;

**Considérant** la proposition de création d'une enveloppe budgétaire dont le montant sera calculé par rapport à un ratio représentant le nombre d'abonnés sur ROBERT et LA TRINITE à l'instar de ce qui existe sur les 16 autres communes. Cette enveloppe sera abondée en tout ou partie par les reliquats des dotations allouées aux abonnés en situation de précarité ;

Pour mémoire, les 16 communes comptent environ 37 200 abonnés. L'enveloppe de 125 148 € représente environ 3,4€/abonné.

**Considérant** que les modalités de gestion devront être identiques à ceux du dispositif contenu dans le contrat de DSP sur les 16 communes ;

**Considérant** que les élus de la commission eau et assainissement réunis le 16 mars 2021 ont émis un avis favorable pour les points suivants :

- Approbation de la convention de traitement du chèque-eau du contrat de DSP sur les 16 communes ;
- Création d'une enveloppe budgétaire de 47 600€ (soit 14000 x3,4€). Cette enveloppe sera abondée notamment par les reliquats des dotations allouées aux abonnés en situation de précarité sur le reste du territoire ;
- Application des dispositions de la convention CHEQUE'O pour les communes du Robert (périmètre du contrat de l'ex-SICSM) et de la Trinité.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### **Article 1 :**

**D'approuver** la convention CHEQUE Eau du contrat de DSP sur les 16 communes du territoire de CAP Nord Martinique.

### **Article 2 :**

**De créer** une enveloppe budgétaire de 47 600 € (soit 14000 x3,4€) qui sera abondée notamment par les reliquats des dotations allouées aux abonnés en situation de précarité sur le périmètre du contrat de DSP (notifiée en mai 2019).

### **Article 3 :**

**D'étendre** contractuellement les dispositions de la convention CHEQUE Eau aux communes du Robert et de La Trinité.

### **Article 4 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 5 :**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Abstention déclarée : 0

Non votant : 0

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 19 Juillet 2021.

Pour le Président empêché  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Marie-Thérèse CASIMIRIUS

